

20201117_DL_07

OBJET : Service Electronique
Sécurisé d'Archivage
Mutualisé – Process de mise
en œuvre - Conventions de
dépôt et de mutualisation
Tiers-hébergement

Date de convocation :
20 octobre 2020

Date de séance :
17 novembre 2020

Date d'affichage :
4 décembre 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 27

Membres votants : 39

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DE MONCLIN Arnaud, DECLE Paul-Éric, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DELFOSSE Jean-Philippe, FRION Fabrice, GEST Alain, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, PENAUD Guy, POUPART Patricia, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
Christophe VASSENT à Frédéric LECOMTE
Philippe MAROTTE à Joël BEAUMONT
Bénédicte THIEBAUT à Hervé DEFRANCE
Marc FOUCAULT à Margaux DELETRE
François DEBEUGNY à Philippe VARLET
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES
Denis DEMARCY à Guy PENAUD
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Philippe DELFOSSE
Olivier JARDE à Mathilde ROY
François DURIEUX à Julien LEFEBVRE
Mario DONA à Fabrice FRION

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le fonctionnement du Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé décrit dans le document Politique d'Archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu les articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique,
- Vu le contrat de partenariat conclu le 10 janvier 2017 entre le syndicat mixte Somme Numérique et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé dit SESAM,

Considérant la nécessité de poser les principes de fonctionnement de ce service mutualisé ainsi que les différents textes qui régissent sa mise en œuvre,

Considérant l'intérêt d'étoffer le présent service avec une convention de Tiers-hébergement permettant de laisser entière autonomie de gestion aux collectivités et établissements qui souhaitent gérer en propre l'archivage de leurs données,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 04/12/2020
Reçu en préfecture le 04/12/2020
Affiché le 
ID : 080-258004365-20201117-201117_DEL7-DE

1° D'approuver le projet de convention tripartite relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM.

2° D'approuver l'offre de service Tiers-hébergement associée au système d'archivage et la convention de mutualisation correspondante.

3° D'autoriser le président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce service mutualisé. Le Comité syndical sera tenu informé des conventions signées dans ce cadre.